

Récolement décennal des musées de France

Procès-verbal de campagne

1. Identification du musée

Musée de Moissac

2. Identification de la campagne

Titre de la campagne : **Second récolement**

Zone du musée : **Réserves situées sous la chapelle du petit séminaire, bd Léon Cladel, 2 magasins.**

Date de réalisation : **2020-2025**

Responsable de la campagne : **Philippe CARRIOL**

3. Méthodes et Moyens humains, techniques, etc. :

Moyens humains :

- ✓ **1 agent, régisseur des collections, environ 7 heures semaine pour cette mission soit 315 heures/an**

Méthodes : le chantier d'aménagement des réserves, l'inventaire et le récolement ont été entrepris concomitamment,

- ✓ **Création en 2020 d'une base de données répondant aux obligations légales et réglementaires des musées de France. Réalisation de fiches d'inventaires (vérification de la localisation, du numéro d'inventaire sur les registres d'inventaire, du marquage et de l'état de conservation des œuvres),**
- ✓ **Conditionnement et stockage. Les magasins ont été modifiés et équipés de racks de rangement à cette occasion. Les items sont, si possible, conditionnés en bacs gerbables.**
- ✓ **Le récolement est alors effectué à ce moment-là sur les items inventoriés.**

Moyens techniques :

- ✓ **Ordinateur portable équipé de FileMaker Pro18 (base de données - gestion des collections), appareil photo, matériel de marquage, matériel de conditionnement et de manutention.**

4. Description des champs couverts :

Les items sont regroupés géographiquement par familles (tissus, céramique, lapidaire, bois doré...), le travail d'inventaire et de récolement est donc effectué par zonage géographique. Ont été traités entre 2020 et 2025 les thèmes : céramique, verre, tissus, arts de table, jouets, artefacts religieux, outils, osiers, ainsi que certains fonds archéologiques.

5. Commentaire sur le résultat de cette campagne :

- ✓ **Problème d'identification des collections : plusieurs collections et fonds sans lien avec les collections Musée de France sont conservés dans les réserves muséales. Un fonds documentaire indexé a été créé en 2023 afin de pouvoir assurer un suivi convenable et documenter les items.**
- ✓ **Nombreuses incohérences relevées qui devront faire l'objet de recherches documentaires lors du post-récolement. (Faux numéros, doublons, sans numéros).**

INFORMATIONS	CHIFFRES	OBSERVATIONS
Nombre (connu ou évalué) des numéros d'inventaire	3622	Donnée issue du 1 ^{er} récolement décennal du 03/02/2016
Objets localisés, récolement 2025 (vus ou en déplacement provisoire justifié)	1258	
Objets manquants (qui nécessiteront un signalement, un dépôt de plainte, ou une radiation) (joindre une <u>liste</u>)	0	
- Non localisés (§ 2.49 à § 2.52 et § 2.57 **)		
- Volés (§ 2.53 à § 2.56 **)		
- Détruits (§ 2.31**)		
Nombre total des objets récolés en 2022 (localisés + manquants)		
Objets nécessitant des modifications à l'inventaire (joindre une <u>liste</u>)	0	
- À inventorier *** (inscription omise ou négligée au sens du § 2.20 à § 2.25 **)		
- À radier (§ 2.26 à § 2.35 **) (en distinguant les 5 cas de radiation)		
Objets nécessitant des compléments d'identification	0	
- À marquer (§ 2.42 à § 2.48 **)		
- À mesurer, peser		
- À photographier		

État de conservation du bien <ul style="list-style-type: none"> - Bon état - Défauts d'intégrité (déformation, traces d'humidité, traces d'infestation, empoussièrement) - Nécessite une restauration 		Grande fragilité des collections de textiles, de vanneries, bois doré, bois
Localisation des biens : En réserve	1257	14.01.24 en prêt au musée Henri Martin de Cahors (2020-2025)
Documentation photographique des biens <ul style="list-style-type: none"> - Argentique - Format numérique 	Numérique	Plusieurs photographies sont réalisées pour chaque objet.
Existence d'une notice informatisée <ul style="list-style-type: none"> - Dans un outil de gestion des collections - Dans un tableur - À faire 	1258 notices	

* Cf. art.13 de l'arrêté du 25 mai 2004

** Note-circulaire relative à la méthodologie du récolement des ensembles dits indéterminables et aux opérations de post-récolement des collections des musées de France, publiée au BO du 4 mai 2016.

*** Sont exclus du récolement les objets non inventoriés car sans historique d'acquisition ou d'affectation au sens des § 4.1 à § 4.6 **.

Signature du responsable des collections

Signature du chef d'établissement